



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°83/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 19 Octobre 2023

Séance du **26 Octobre 2023**

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel **TIRAULT, Maire**  
Mme Patricia **BOCLE-BRIAND Secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 26 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ADOPTION DE LA CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE  
PAR L'ÉTAT DANS LE CADRE DE L'AAP « SOCLE NUMÉRIQUE POUR LES ÉCOLES  
ÉLÉMENTAIRES » AVEC LA CAESM**

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - M. Guybert FIRMIN - M. Boris VIGILANT - Mme Stéphanie PARTY - M. Michel DURANTY - Mme Renée BERNADINE (arrivée à 19h) (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- Mme Ketty MARIE-LUCE à Mme Peggy FAGOUR
- Mme Marie-Annick APOCALE à Mme Huguette DELEM
- Mme Judith DIALLO à Mme Patricia BOCLE
- Mme Sabrina TOUYA-PILON à Mme Cynthia JACOB
- M. Jocelyn ALCINDOR à M. Erick PIGNOL
- M. Steve ALLONGOUT à M. Thierry DORVAN

**Étaient absents (es) :**

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE
- Mme Geneviève SUZANNE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Annie GROS-DUBOIS
- M. Olivier BERISSON

\*\*\*\*\*

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLE BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Dans le cadre du Plan de relance, continuité pédagogique, l'Etat a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires visant à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base. Il s'agit d'une manière générale de doter les écoles d'un équipement numérique fixe et mobile, d'un accès à Internet et d'un réseau informatique.

Le dossier de candidature de la CAESM portant sur le renouvellement des équipements informatiques dans les 51 écoles élémentaires du Sud a été retenu le 21 juin 2021 par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des sports.

S'agissant du socle numérique de base (volet équipement), il comprend d'une part, les équipements de base de la classe et d'autre part les équipements mobiles mutualisables pour chaque école. Ces équipements mobiles (classes mobiles) ont été mis en place par la CAESM au titre d'exercice de sa compétence en matière d'informatisation des écoles.

Par convention n°5191371 en date du 23 novembre 2021, l'Etat a ainsi attribué à la CAESM (chef de file) une subvention totale de 56 637,00€ pour le financement du volet « équipement » au profit des écoles de notre commune.

Conformément à la délibération de la CAESM n°2021.00129 du 28 octobre 2021 relative au plan de financement de cet appel à projet, cette subvention se décompose de la façon suivante :

- o Volet équipement (part communale) : subvention de **17 679,30€** calculée sur une base de dépense subventionnable de 30 250,00€
- o Volet équipement (part de la CAESM) : subvention de 38 957,70€ calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 70 080,00€

Dans ce cadre et sur production des pièces justificatives des dépenses relatives aux matériels complémentaires acquis par la Ville (vidéoprojecteurs, ordinateurs portables, points réseaux), la CAESM procédera au reversement de la quote-part revenant à la Ville selon les modalités définies dans la convention afférente.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

1. **AUTORISE** le Maire à signer la convention de reversement de l'aide de l'Etat (17 679,30€) avec la CAESM dans le cadre de l'appel à projet « socle numérique des écoles élémentaires » ci-annexée.
2. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h40. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Saint-Esprit, le **26 octobre 2023**



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Patricia **BOCLE-BRIAND**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture de



le 07 NOV. 2023  
Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**